



**RETURN BIDS TO:**

**RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions -  
TPSGC

11 Laurier St. / 11, rue Laurier

Place du Portage, Phase III

Core 0B2 / Noyau 0B2

Gatineau, Québec K1A 0S5

Bid Fax: (819) 997-9776

**SOLICITATION AMENDMENT  
MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

**Comments - Commentaires**

**Vendor/Firm Name and Address**

Raison sociale et adresse du  
fournisseur/de l'entrepreneur

**Issuing Office - Bureau de distribution**

Electrical & Electronics Products Division

L'Esplanade Laurier

East Tower, 4th floor,

Ottawa

Ontario

K1A 0S5

<b>Title - Sujet</b> GENERATOR SYSTEMS - R&O	
<b>Solicitation No. - N° de l'invitation</b> W8486-196044/A	<b>Amendment No. - N° modif.</b> 004
<b>Client Reference No. - N° de référence du client</b> W8486-196044	<b>Date</b> 2020-03-10
<b>GETS Reference No. - N° de référence de SEAG</b> PW-\$\$HN-475-78428	
<b>File No. - N° de dossier</b> hn475.W8486-196044	<b>CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME</b>
<b>Solicitation Closes - L'invitation prend fin</b> <b>at - à 02:00 PM</b> <b>on - le 2020-03-24</b>	<b>Time Zone</b> Fuseau horaire Eastern Daylight Saving Time EDT
<b>F.O.B. - F.A.B.</b>	
<b>Plant-Usine:</b> <input checked="" type="checkbox"/> <b>Destination:</b> <input type="checkbox"/> <b>Other-Autre:</b> <input type="checkbox"/>	
<b>Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:</b> Figueredo, Laila	<b>Buyer Id - Id de l'acheteur</b> hn475
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> (613) 298-4794 ( )	<b>FAX No. - N° de FAX</b> ( ) -
<b>Destination - of Goods, Services, and Construction:</b> <b>Destination - des biens, services et construction:</b>	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

<b>Delivery Required - Livraison exigée</b>	<b>Delivery Offered - Livraison proposée</b>
<b>Vendor/Firm Name and Address</b> Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> <b>Facsimile No. - N° de télécopieur</b>	
<b>Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm</b> <b>(type or print)</b> <b>Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/</b> <b>de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)</b>	
<b>Signature</b>	<b>Date</b>

**La modification 004 vise à répondre aux questions suivantes des soumissionnaires :**

**Q19 :**

Suite à l'une de vos réponses concernant la responsabilité de l'entreprise de trouver l'équivalent, nous sommes allés à la source pour la certification par le CCTT. Shauna Wright, coordonnatrice de la certification d'Agrément en Technologie du Canada et du CCTT (puisque les deux organisations ont fusionné en novembre 2019) a conseillé qu'aucune de ces organisations ne certifie le personnel; elles certifient les programmes gérés par les collèges et les universités. Cela remet en question les qualifications que le Canada recherche. Il est injuste d'indiquer un certificat du CCTT ou l'équivalent lorsqu'il n'y a pas de certification du personnel pour le CCTT. Nous demandons que l'évaluation technique soit modifiée pour refléter ce que le MDN veut en termes de qualifications du personnel.

**R19 :**

Oui, nous savions que pour répondre aux exigences du CCTT, un établissement d'enseignement doit répondre à cette norme pour être conforme au CCTT. Il y avait auparavant sur leur site Web une liste de ce qui est nécessaire pour répondre à la norme pour les techniciens et technologues. Je crois que c'est écrit dans les questions ou l'équivalent, et nous examinerions la certification. Par exemple, s'ils ont suivi leur cours de technologue et ont réussi avec un certificat dans notre pays, ils seraient conformes. Il y a des minimums indispensables, et dire qu'ils n'étaient certifiés que dans une seule province était un problème, et c'est pourquoi nous avons indiqué le CCTT ou l'équivalent, puisque cela englobe l'ensemble du Canada. « L'agrément national est un service d'évaluation de programmes de technologie des sciences appliquées et du génie offert aux établissements d'enseignement comme les collèges publics et privés, et les instituts pédagogiques, en Canada. C'est un processus volontaire selon lequel un programme est examiné et évalué pour déterminer s'il répond aux normes et aux critères établis de la profession. L'agrément national assure un mécanisme de vérification autonome, non gouvernemental, et indépendant du système d'enseignement. Le statut d'agrément d'un programme est normalement sujet à un réexamen périodique et peut être retiré pour cause. Au Canada, le BCAT n'agrée **que** des programmes. À l'intérieur du CCTT, les techniciens et les technologues sont **agréés** par les associations provinciales. »

**Q20 :**

L'obligation pour l'entreprise d'avoir en interne une cabine de peinture RRAC et des machines de travail des métaux à commande numérique par ordinateur est également incompatible avec l'activité de réparation et de révision. On peut facilement répondre à ces deux besoins par sous-traitance à des entreprises dont l'activité principale consiste en de tels travaux. En fait, l'équipement est si cher que, pour l'acheter en tant qu'investissement, le soumissionnaire devrait également produire des produits peints ou des composants métalliques pour de nombreux autres produits dans d'autres secteurs d'activité afin que cet équipement devienne viable du point de vue commercial. Nous demandons que ces critères soient réécrits pour indiquer que les travaux de peinture et d'usinage en interne ou en sous-traitance seront évalués de la même manière et recevront la même note technique.

Si aucun changement n'est apporté, la pondération technique de l'évaluation des soumissions et la manière dont le Canada exécute le concept du meilleur rapport qualité-prix feraient en sorte qu'il serait impossible pour les entreprises plus petites, mais tout aussi capables de répondre à cette exigence, de faire une soumission concurrentielle. Chose plus importante encore, les contribuables canadiens finiraient par payer beaucoup plus cher que nécessaire pour cette exigence.

**R20 :**

La sous-traitance des travaux de peinture RRAC et des machines à commande numérique par ordinateur fait partie des options pour tout soumissionnaire. Cette pondération est en place pour que nous n'ayons pas d'entrepreneur confiant tout en sous-traitance. Il est entendu que certains entrepreneurs peuvent ne pas être en mesure de remplir toutes les fonctions. Le meilleur rapport qualité-prix est également lié au délai d'exécution et non seulement au coût. Les sous-traitants augmentent les coûts et les délais. Si une grande partie du travail est sous-traitée, cela peut augmenter le temps d'arrêt de l'équipement.

**Q21 :**

Quelles sont les marchandises contrôlées référencées dans le document d'invitation à soumissionner qui exigent que le soumissionnaire détienne le certificat?

**R21 :**

L'équipement identifié comme marchandises contrôlées n'est pas déterminé comme tel par le MDN, mais dans le cadre du Programme des marchandises contrôlées. Le soumissionnaire doit être inscrit au Programme des marchandises contrôlées afin d'avoir accès aux informations concernant les articles spécifiques qui sont des marchandises contrôlées. Il ne s'agit pas d'une exigence technique, mais légale pour travailler sur nos équipements. Il est obligatoire que le soumissionnaire soit certifié dans le Programme des marchandises contrôlées conformément au document d'invitation à soumissionner, Partie 6, clause 6.3, Exigences relatives aux marchandises contrôlées.

**Q22 :**

Le contrat lié au présent document d'invitation à soumissionner pourrait-il être attribué à un soumissionnaire qui ne détient pas actuellement un certificat de marchandises contrôlées, mais qui l'acquerrait au moment de l'attribution du contrat?

**R22 :**

La certification du Programme des marchandises contrôlées sera vérifiée avant l'attribution du contrat pendant l'étape d'évaluation. Les soumissionnaires peuvent toutefois présenter une demande au Programme des marchandises contrôlées avant de se voir attribuer un contrat. Ils devront simplement indiquer sur leur demande qu'ils s'inscrivent à des fins de soumission.

**Q23 :**

Le délai actuel pour obtenir un certificat de marchandises contrôlées, pour les soumissionnaires qui n'en ont pas, peut aller jusqu'à 6 mois; un certificat temporaire pourrait-il être remis dans l'intervalle?

**R23 :**

La Direction des marchandises contrôlées ne fournit pas de certificats temporaires. Cependant, le délai actuel n'est probablement pas de 6 mois. Le temps nécessaire pour traiter une demande dépendra de divers facteurs (par exemple, si la demande a été soumise correctement, si toutes les pièces justificatives ont été soumises et sont valides, si toutes les références personnelles peuvent être contactées en temps opportun, etc.). Le délai moyen d'approbation à ce stade est probablement plus proche de 2 mois.

**Q24 :**

Un sous-traitant du soumissionnaire devra-t-il également détenir le certificat de marchandises contrôlées?

**R24 :**

Oui, conformément au document d'invitation à soumissionner, Partie 6, clause 6.3, Exigences relatives aux marchandises contrôlées, la Clause du Guide des CUA A9130T énonce ce qui suit :

1. b) Lorsque le document d'invitation à soumissionner ne comporte aucune information relative aux marchandises contrôlées ou à de la technologie connexe, mais que le contrat subséquent nécessite la production de marchandises contrôlées ou l'accès à des marchandises contrôlées, l'entrepreneur éventuel et tout sous-traitant qui produiront des marchandises contrôlées ou qui y auront accès doivent être inscrits, exemptés ou exclus en vertu du PMC avant d'examiner, de posséder ou de transférer des marchandises contrôlées.

**Q25 :**

Nous comprenons qu'il s'agit de la réparation et la révision (R et R) de composants en libre circulation avec certains besoins fondés sur les tâches. Nous comprenons les valeurs du coût de réparation maximum et les quantités « estimées » qui devraient passer par la filière de réparation; toutefois, cela n'inclut aucune tâche prévue, etc. Il n'y a pas de détails sur les flux de trésorerie prévus dans la DP pour la durée du contrat (y compris tous les travaux et tâches). Est-ce que SPAC pourrait fournir cette information pour les deux premières années? Combien de tâches le MDN prévoit-il établir au cours du contrat?

**R25 :**

La valeur du contrat sera déterminée par les propositions financières fournies par les soumissionnaires. Veuillez vous référer à la réponse précédente donnée dans la modification de l'invitation 003, R7, qui fournit des réparations estimées pour les deux premières années du contrat afin de déterminer la valeur potentielle du contrat. En ce qui concerne la partie « sur demande » du contrat (c'est-à-dire les travaux de catégorie 2), le nombre de tâches est inconnu et ne sera déterminé qu'au cours du contrat.

**Q26 :**

Nous avons demandé une prolongation en raison de la livraison tardive du dossier de données techniques, mais compte tenu du temps requis pour répondre à nos questions, SPAC pourrait-il prolonger cette exigence maintenant d'au moins 3 semaines.

**R26 :**

SPAC a reporté la clôture des soumissions d'une semaine, soit jusqu'au 24 mars 2020. Aucun autre report ne sera accordé.

**TOUTES LES AUTRES MODALITÉS DEMEURENT INCHANGÉES.**